



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

PLAN D'ÉTUDES

MASTER OF ARTS EN PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

**PROGRAMME D'ÉTUDES APPROFONDIES
« PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE »**

90 ECTS

Valable dès : semestre d'automne 2020

Ratifié par la Commission des études le 13.11.2019.
Modifications approuvées par le Décanat de la Faculté des lettres et des sciences humaines le 15.02.2023.

1. Bases juridiques

- Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant-e-s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg
- Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines
- Statuts du 14 mars 2019 du Département de pédagogie spécialisée
- Règlement du 24 juillet 2019 relatif aux voies et programmes d'études en pédagogie spécialisée

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

Ce programme de Master permet d'approfondir certaines questions actuelles dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Bénéficiant d'une double tradition humaniste et scientifique, le cursus a pour but de former des spécialistes capables d'identifier et d'appréhender les enjeux et transformations de la pédagogie spécialisée, de choisir et concevoir des outils d'évaluation et d'intervention, d'élaborer des scénarios de recherche et d'intervenir dans le cadre d'organismes privés ou associatifs et/ou de collectivités publiques. Il s'adresse à des professionnels en exercice ou peut faire suite à des études de Bachelor en pédagogie spécialisée (et/ou dans une discipline voisine).

Avec ce programme d'études approfondies, il est possible (mais pas obligatoire) de choisir un programme d'études secondaires (30 ECTS).

2.2. Conditions d'admission et délai de dépôt de la demande d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg définies dans le *Règlement du 3 avril 2006 concernant l'admission à l'Université de Fribourg* font foi. Les demandes d'admission peuvent être déposées jusqu'au 30 avril. Il est toutefois possible de déposer une demande d'admission tardive jusqu'au 30 août.

Sont admis·e·s :

- a) les candidat·e·s titulaires d'un Bachelor of Arts, Domaine unique Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée ou d'un Bachelor of Arts, domaine unique Logopédie délivré par le Département de pédagogie spécialisée de l'Université de Fribourg ou d'un ancien diplôme équivalent de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg ;
- b) les candidat·e·s titulaires d'un Bachelor of Arts/of Science dans le domaine de la pédagogie spécialisée (au minimum 60 ECTS en pédagogie spécialisée) ;
- c) les candidat·e·s titulaires d'un diplôme académique de capacité professionnelle de niveau Bachelor en logopédie reconnu par la CDIP (180 ECTS en logopédie).

Les candidat·e·s qui ne remplissent pas les conditions énoncées ci-dessus peuvent accéder aux études moyennant :

- a) un complément (30 ECTS) pour les titulaires d'un Bachelor dans une discipline voisine (diplôme pour l'enseignement primaire, psychologie, travail social, éducation sociale, sociologie, science de l'éducation, psychomotricité) ;
- b) un préalable (60 ECTS) pour les titulaires d'un Bachelor dans une autre discipline.

2.3. Titre conféré

Une fois les exigences du programme remplies, le titre conféré est : Master of Arts en pédagogie spécialisée.

3. Objectifs de formation : objectifs d'apprentissage et description des compétences acquises

Les besoins particuliers des personnes concernées par des difficultés de développement se poursuivent tout au long de leur vie. L'adaptation, le développement personnel et la participation sociale sont des objectifs prioritaires pour ces personnes, leurs familles, et la société en général. Le besoin de professionnels qualifiés pour développer, mettre en œuvre et/ou assurer le leadership de programmes de soutien est aigu. Le programme d'études approfondies « Pédagogie spécialisée » est spécifiquement conçu pour préparer les étudiant·e·s à jouer un rôle de premier plan dans le développement et la planification de services ou de mesures destiné·e·s aux personnes présentant des déficiences développementales et/ou des difficultés d'adaptation sociale.

Le cursus est articulé autour de trois axes principaux :

- a) l'approfondissement des **connaissances théoriques et épistémologiques** concernant :
 - les caractéristiques et besoins de publics avec des besoins particuliers tout au long de la vie et les cadres de références y relatifs ;
 - les conditions sous-tendant le bon fonctionnement des services et/ou réseaux de soutien ainsi que la coordination des services et/ou réseaux concernés.
- b) l'acquisition de **compétences pluridisciplinaires** telles que :
 - la connaissance de cadres et courants disciplinaires voisins de la pédagogie spécialisée.
- c) le perfectionnement de **compétences méthodologiques** telles que :
 - l'approfondissement de compétences en matière d'évaluation ;
 - l'approfondissement de compétences en matière d'intervention ;
 - l'acquisition de compétences en matière de recherche dans une large gamme des méthodologies utiles au champ de la pédagogie spécialisée ;
 - le perfectionnement de compétences articulant la pratique réflexive et le recul éthique et déontologique en lien avec les connaissances scientifiques issues de la recherche.

3.1. Connaissances théoriques et épistémologiques

Au terme de sa formation, l'étudiant·e aura approfondi sa connaissance :

- des différents défis auxquels sont confrontées les personnes concernées par une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, des déficiences sensori-motrices et/ou le polyhandicap ;
- des conditions facilitatrices du développement, du bien-être et de la participation sociale des personnes concernées ;
- des principes et des conditions favorisant le déploiement de mesures de soutien concertées et coordonnées ;
- des moyens d'animer, de faire avancer et de nourrir la réflexion collective de façon étayée et structurée.

3.2. Compétences pluridisciplinaires

Au terme de sa formation, l'étudiant·e sera capable de se décentrer de sa perspective professionnelle pour y intégrer des notions et références issues de la psychologie, des sciences de l'éducation, de l'éthique, du travail social et/ou de la médecine en vue de faciliter les échanges et la collaboration interdisciplinaire.

3.3. Compétences méthodologiques

Au terme de sa formation, l'étudiant·e sera capable :

- de distinguer les outils validés de ceux qui ne le sont pas, de les administrer, et/ou d'en créer ;
- d'identifier des programmes d'intervention fondés sur les preuves et de les développer de l'étape de conception à celle d'implantation ;
- d'exercer son esprit critique quant aux différents programmes d'intervention disponibles dans le champ ;
- d'identifier et mettre en œuvre des plans de recherche variés, notamment recherche collaborative, appliquée, à cas unique et/ou quasi-expérimentale dans le respect des personnes et des milieux ;
- de mobiliser des notions d'éthique appliquée dans le contexte de la pédagogie spécialisée et dans celui de la recherche.

4. Début et durée des études

Le programme ne peut être débuté qu'au semestre d'automne (SA). Le programme dure au minimum 4 semestres.

5. Langue des études

La langue d'études de ce programme est le français. La mention bilingue n'est pas proposée.

6. Organisation générale

Le programme comprend 90 crédits ECTS répartis entre les 5 modules obligatoires (60 crédits ECTS) et l'examen de Master (30 crédits ECTS). Les 5 modules et le travail de Master se répartissent sur les 2 ans d'études et peuvent être validés dans un ordre choisi librement par l'étudiant-e.

Master of Arts en pédagogie spécialisée Programme d'études approfondies « Pédagogie spécialisée » 90 ECTS	
Module 1 (15 ECTS) <i>Milieus, publics et systèmes</i>	Module 2 (15 ECTS) <i>Pratiques d'évaluation et d'intervention validées</i>
Module 3 (12 ECTS) <i>Compétences de recherche</i>	Module 4 (9 ECTS) <i>Préparation au travail de Master</i>
Module 5 (9 ECTS) <i>Élargissements</i>	
Examen de Master (30 ECTS)	

7. Description et structures des modules

L22.00333	Module 1 –Milieux, publics et systèmes		15 crédits ECTS
<p>Les cours proposés dans ce module se centrent sur les différents acteurs de la pédagogie spécialisée avec d'un côté, les publics qui recourent aux mesures de soutien spécialisés, leurs besoins et leurs caractéristiques, de l'autre, les environnements – spécialisés ou ordinaires – qui prestent, organisent et/ou coordonnent ces mesures.</p> <p>Dans le cadre de ce module, les étudiant·e·s acquerront les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ connaître et discuter des enjeux actuels auxquels sont confrontés les différents acteurs de la pédagogie spécialisée, indépendamment et/ou ensemble. 			
Remarque :			
<p><i>Certaines unités d'enseignement peuvent n'être proposées qu'une année sur deux. Merci de vous référer à l'horaire des cours publié sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée ou au programme des cours de l'Université de Fribourg.</i></p>			
Unités d'enseignement :			
L22.00455	Développement et déficiences I (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
L22.00592	Développement et déficiences II (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
L22.01124	Habitudes de vie adaptées (quotidien, sports, loisirs, santé, etc.) (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
L22.00831	La coordination des services (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
L22.00736	Questions approfondies en pédagogie spécialisée (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00455	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00592	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.01124	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00831	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00736	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)		
<p><i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i></p>			
Signification des abréviations :			
SA : semestre d'automne		AA : année académique	
SP : semestre de printemps		SA / SP : semestre d'automne ou de printemps	

L22.00334	Module 2 – Pratiques d'évaluation et d'intervention validées		15 crédits ECTS
<p>Les cours proposés dans ce module portent sur les actions professionnelles en pédagogie spécialisée, notamment sur le choix des outils d'évaluation et/ou d'intervention les plus efficaces, et/ou ceux qui font le plus sens pour les bénéficiaires et la communauté. Ils documentent également les principes à considérer pour garantir et faciliter le transfert des connaissances.</p> <p>Dans le cadre de ce module, les étudiant·e·s acquerront les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ connaître les propriétés qui caractérisent un outil valide. Apprendre à reconnaître et à construire un outil d'évaluation valide ; ▪ connaître les critères des interventions fondées sur les preuves. Apprendre à reconnaître et à construire une intervention respectueuse des bénéficiaires et scientifiquement fondée ; ▪ connaître les facteurs qui favorisent l'adoption et l'actualisation des bonnes pratiques par les professionnels de terrain ; ▪ connaître les principes de transfert des connaissances (connaissances scientifiques → terrain et vice-versa). 			
Remarque :			
<p>Certaines unités d'enseignement peuvent n'être proposées qu'une année sur deux. Merci de vous référer à l'horaire des cours publié sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée ou au programme des cours de l'Université de Fribourg.</p>			
Unités d'enseignement :			
L22.00687	Pratiques d'intervention validées (séminaire)	SA / SP	6 crédits ECTS
L22.00832	Personnes en situation de handicap – Prévention de la maltraitance (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
L22.00705	Neurosciences et intervention pédagogique (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
L22.00704	Construction et utilisation d'outils d'évaluation validés (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00687	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00832	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00705	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00704	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)		
	<p>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</p>		
Signification des abréviations :			
	SA : semestre d'automne	AA : année académique	
	SP : semestre de printemps	SA / SP : semestre d'automne ou de printemps	

L22.00335		Module 3 – Compétences de recherche		12 crédits ECTS	
<p>Les cours proposés dans ce module présentent un panel de procédures et de méthodes scientifiques variées, permettant à celui qui les utilise d'examiner de façon systématique et méthodique un problème ou une question, en vue d'apporter des éléments de réponse explicites et nouveaux et/ou de contribuer au développement des connaissances scientifiques dans le champ.</p> <p>Dans le cadre de ce module, les étudiant·e·s acquerront les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ connaître les différents protocoles de recherche à disposition du chercheur ; ▪ maîtriser différents types de traitement, d'analyse et d'interprétation des données. 					
Unités d'enseignement :					
L22.00569	Statistiques III (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS		
L22.00570	Statistiques IV (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS		
L09.00443	Méthodologie qualitative* (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS		
L23.00237	Méthodes qualitatives : production de données* (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS		
L23.00236	Méthodes qualitatives : analyse de données* (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS		
L37.00248	Séminaire : Diversité et communication au travail* (séminaire)	SA / SP	3 crédits ECTS		
* <i>L'étudiant·e choisit deux unités d'enseignement parmi les quatre proposées.</i>					
Mode d'évaluation :					
L22.00569	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)				
L22.00570	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)				
L09.00443	Les modalités d'évaluation fixées par le domaine responsable font foi				
L23.00237	Les modalités d'évaluation fixées par le domaine responsable font foi				
L23.00236	Les modalités d'évaluation fixées par le domaine responsable font foi				
L37.00248	Les modalités d'évaluation fixées par le domaine responsable font foi				
<i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i>					
Signification des abréviations :					
SA : semestre d'automne		AA : année académique			
SP : semestre de printemps		SA / SP : semestre d'automne ou de printemps			

L22.00336	Module 4 – Préparation au travail de Master	9 crédits ECTS	
<p>Les cours proposés dans ce module ont pour but de doter les étudiant·e·s des compétences nécessaires pour construire, mener à bien et rendre compte d'une démarche de recherche.</p> <p>Dans le cadre de ce module, les étudiant·e·s acquerront les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ connaître les principes des différents plans expérimentaux ; ▪ apprendre à structurer un travail de recherche et à en rendre compte. 			
Unités d'enseignement :			
L22.00547	Processus de recherche (cours)	SA / SP	3 crédits ECTS
L22.00688	Séminaire de recherche (séminaire)	SA / SP	6 crédits ECTS
Mode d'évaluation :			
L22.00547	Évaluation intégrée au cours, avec note (IN)		
L22.00688	Évaluation intégrée au cours, sans note (I)		
	<i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i>		
Signification des abréviations :			
	SA : semestre d'automne	AA : année académique	
	SP : semestre de printemps	SA / SP : semestre d'automne ou de printemps	

L22.00337	Module 5 – Élargissements	9 crédits ECTS
<p>Dans ce module, les étudiant·e·s peuvent élargir leurs connaissances en choisissant des cours dans un panel d'unités d'enseignement proposées par d'autres domaines (notamment psychologie, sciences de l'éducation, travail social) ainsi que par d'autres facultés (théologie, sciences et médecine).</p>		
<p>Remarque :</p>		
<p><i>Certaines unités d'enseignement peuvent n'être proposées qu'une année sur deux. Merci de vous référer au plan horaire publié sur le site du Département de pédagogie spécialisée et au programme des cours de l'Université de Fribourg.</i></p>		
<p>Unités d'enseignement :</p>		
<p>La liste des unités d'enseignement faisant partie du Module 5 – Élargissements se trouve dans l'annexe consultable sur le site du Département de pédagogie spécialisée. L'étudiant·e choisit trois unités d'enseignement dans la liste proposée.</p>		
<p>Mode d'évaluation :</p>		
<p>Les modalités d'évaluation fixées par le domaine responsable font foi et peuvent différer de celles de la Faculté des lettres et sciences humaines.</p>		
<p><i>Chaque évaluation doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des notes obtenues à chacune des évaluations notées qui le composent.</i></p>		

Examen de Master	30 crédits ECTS
<p>L'examen de Master représente une charge de travail de 30 crédits ECTS. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le travail de Master ; ▪ la soutenance du travail de Master. 	
<p>Mode d'évaluation :</p>	
<p>Le travail de master doit traiter d'un sujet en relation avec le programme d'études approfondies. Il peut être pluridisciplinaire. Il présente les résultats d'une recherche personnelle, conduite selon des principes scientifiques. La rédaction du travail de master est un travail individuel. Bien que le travail de master puisse être réalisé dans le cadre d'une recherche collaborative, le travail écrit doit être rédigé par un ou une seul·e candidat·e. Les informations détaillées concernant la réalisation du travail de Master sont exposées dans les documents <i>Guide de rédaction des travaux écrits</i> et <i>Directives du 13 février 2017 concernant l'élaboration du mémoire de Master</i> disponibles sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.</p>	

8. Modalités générales d'évaluation du programme

8.1. Généralités

Les principes généraux liés à la validation des crédits ECTS sont édictés dans le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

L'attribution des crédits ECTS – selon le Système Européen de Transfert des Crédits (ECTS) – se base sur les prestations d'études accomplies par les étudiant·e·s dans le cadre des unités d'enseignement. Un crédit correspond à une charge de travail d'environ 30 heures. Les crédits ECTS sont validés uniquement lorsque l'épreuve de l'unité d'enseignement a été évaluée et a été jugée comme réussie.

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer sous forme d'un examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation orale, travail de groupe, protocoles, etc. Les indications concernant l'évaluation des enseignements de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le [programme des cours](#) de l'Université de Fribourg ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département de pédagogie spécialisée.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement qui le composent ont été réussies.

8.2. Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

Les étudiant·e·s s'inscrivent sur le portail informatique de l'Université [MyUnifr](#) en respectant les délais fixés par la Faculté. Les étudiant·e·s doivent s'inscrire à l'unité d'enseignement et à l'évaluation correspondante. Il n'est pas possible de se présenter à une évaluation sans inscription valide.

Pour une unité d'enseignement semestrielle (SA/SP), l'étudiant·e s'inscrit à la fois à l'unité d'enseignement et à l'évaluation correspondante au début du semestre concerné.

Pour une unité d'enseignement annuelle (AA), l'étudiant·e s'inscrit à l'unité d'enseignement au début du semestre d'automne (SA) et à l'évaluation correspondante au début du semestre de printemps (SP).

8.3. Notation

Pour les évaluations notées, l'échelle de notation se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les épreuves réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les épreuves non réussies. Les épreuves qui ne sont pas évaluées par une note font l'objet d'une évaluation « réussi » ou « échec ».

8.4. Échec définitif

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- a) lors de la répétition (2^e tentative) d'une évaluation relative à une unité d'enseignement obligatoire ou à choix, la note minimum de 4 ou la mention « réussi » n'est pas atteinte ;
- b) après inscription valable à une unité d'enseignement, l'évaluation correspondante n'est pas réussie dans les délais fixés par la Faculté des lettres et des sciences humaines sans preuve de l'existence d'un cas de force majeure (tel que maladie, accident, etc.) ;
- c) la durée maximale autorisée pour les études (9 semestres) est dépassée.

Un échec définitif dans l'un des programmes d'études proposés par le Département de pédagogie spécialisée empêche la poursuite des études dans l'ensemble des programmes d'études proposés par le Département de pédagogie spécialisée.

8.5. Note finale

La note finale du programme est constituée de la moyenne arithmétique non arrondie de toutes les notes de modules validés (60 crédits ECTS) à l'exception du module « Examen de master ».

9. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2020. Le présent plan d'études s'applique à tou·te·s les étudiant·e·s qui commencent leur formation à partir du semestre d'automne 2020.

Les étudiant·e·s qui étaient, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, déjà inscrits dans le programme Master of Arts en pédagogie spécialisée restent soumis au plan d'études en vigueur au moment où ils·elles ont commencé leur formation pour la durée normale de leurs études et au plus jusqu'à la fin du semestre de printemps 2023. Passé ce délai, ils·elles seront soumis·e·s au présent plan d'études.

Durant la période transitoire, le·la Président·e du Département décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.